

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214400350-20230403-DG_AR_2023_023-AR

S²LOW

Publié sur le site internet de la ville le 17/04/2023



Direction Citoyenneté et Solidarités
Service Etat-Civil

arrêté n°
DG-AR-2023-023

ARRÊTÉ

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Générale relative à l'état civil, notamment son titre 1er, chapitre 1er, section 1ère,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes seront absents de la commune le 13 mai 2023,

Article 1 :

Monsieur Erwan BOUVAIS, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer les fonctions d'officier d'état civil en vue de procéder au mariage de :

Madame Morgane DANIGO et Monsieur Clément GUIHARD

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à Erwan BOUVAIS et joint à l'acte de mariage des susnommés.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chapelle-sur-Erdre
Le 3 avril 2023

Le Maire,

Fabrice ROUSSEL.